



Paris, le 22 janvier 2010

# COMMUNIQUÉ

---

*Précisions de la Cour des comptes  
sur les contrôles relatifs à « l'aide française aux victimes du tsunami »*

Dans le contexte de la mobilisation d'organismes faisant appel à la générosité publique, suite au tremblement de terre en Haïti, certains organes de presse écrite et audiovisuelle se font l'écho anticipé du rapport que la Cour des comptes prépare, comme elle l'avait annoncé, sur les suites de « l'aide française aux victimes du tsunami du 26 décembre 2004 ».

En effet, dans son rapport publié le 3 janvier 2007, la Cour avait annoncé que des vérifications complémentaires interviendraient en 2009. Dans son rapport public annuel publié en 2008, elle avait communiqué des éléments de suivi sur deux associations qui avaient d'ores et déjà fait savoir qu'elles avaient entrepris de satisfaire aux recommandations de la juridiction.

La Cour s'étonne donc des rumeurs qui circulent avant même que ses travaux ne soient achevés, et fait savoir que les seuls éléments à prendre en considération sont ceux qui figureront dans le rapport qu'elle publiera au printemps 2010. Elle dément les échos qui sont donnés de façon prématurée à des conclusions qui, à l'heure actuelle, ne sont pas encore délibérées et arrêtées, surtout quand ils citent nommément telle ou telle association.

---

**Contact presse :**

**Dorine Bregman**, Directrice de la communication - Tél. LD : 01 42 98 98 09